

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 2 septembre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas MOLINA

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 10 septembre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Néant.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/57

Objet : Signatures de promesses de vente – zone Hinter den Gaerten

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/32 du 4 avril 2014 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE de signer les promesses de ventes suivantes :

- Avec Monsieur Jacqui BOEHLER et Madame Virginie SIMON épouse BOEHLER domiciliés au 3, Impasse de la Prairie à STILL (Bas-Rhin) concernant la parcelle au numéro provisoire 1/177 section 2, d'une superficie de cinq ares et six centiares (5,06 a) pour un montant HT de 48 491,67 € et de 58 190 € TTC ; un acompte de 14 547,50 € HT (17 457 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg ;
- Avec Monsieur Sébastien BOELHER domicilié au 21 rue du Général de Gaulle à WASSELONNE (Bas-Rhin), concernant la parcelle au numéro provisoire n° 8/177 section 2, d'une superficie de quatre ares et quatre vingt seize centiares (4,96 a) pour un montant HT de 47 533,33 € et de 57 040 € TTC ; un acompte de 4 260 € HT (17 112 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg ;

DECIDE de signer cette promesse de vente en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/32 en date du 4 avril 2014 susmentionnée.

DECIDE de retirer la délibération du conseil municipal n° 2014/56 en date du 4 août 2014 et de la remplacer par les dispositions suivantes :

DECIDE de signer la promesse de vente avec Monsieur Jérémy SONNTAG et Madame Elodie NUSS domiciliés au 32 rue des Vergers à OSTHOFFEN (Bas-Rhin) concernant le lot 11 de l'annexe de la présente délibération, d'une superficie de six ares et cinquante et un centiares (6,51 a) pour un montant HT de 108 500 € et de 130 200 € TTC; un acompte de 32 550 € HT (39 060 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg.

DECIDE de signer cette promesse de vente en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/32 en date du 4 avril 2014 susmentionnée.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 10 septembre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 11 septembre 2014.

Le Maire
Alain NORTH